

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Le neuf mars 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2015

Présents Mmes GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, MULLER, PEYLIN, Mrs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, REGAZZONI, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

Pouvoir : Mme COATTRENEC donne pouvoir à Mme MOSCA, Mme DALLES donne pouvoir à Mme MARRANT, Mme SCOLARI donne pouvoir à Mme PEYLIN, M. ARMAND donne pouvoir à Mme GABASIO

Absent : M. DAST

Le compte rendu de la séance du 2 février 2015 est approuvé.

Modification de l'ordre du jour : -----

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Mme Odile MALL - adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 04/2015 : Contrat de cession des spectacles "le miroir et le coquelicot" et "silences à tout rompre"

Décision 05/2015 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain propriété Sect. C N°1119 Saint Etienne

Décision 06/2015 : MAPA mise en page, impression et livraison des journaux municipaux et travaux d'impression et de livraison pour la saison culturelle

Décision 07/2015 : Renonciation au D P U propriété rue du Magnin - C 585-845-846-1237

Décision 08/2015 : Renonciation au DPU propriété "Tavernière" Section A N°460

Décision 09/2015 : Renonciation au DPU propriété - Champ Blanchet " Section B N°1433 - Ch. Faverge

Décision 10/2015 : Renonciation au DPU propriété "Le Charrat " Section C 278-1213 - Ch. Marais

Décision 11/2015 : Convention d'occupation précaire de la salle pieds nus - Association ARTZIMUT

Décision 12/2015 : Contrat de coréalisation MC2 - Spectacle "Alors tu chanteras"

Compte administratif 2014

Le compte de gestion du Trésorier principal, (comptable de la commune), et le compte administratif sont conformes au centime d'euro près, Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, propose donc que le Compte administratif soit soumis au vote de l'assemblée ce soir,

Il présente le Compte Administratif 2014.

Toutes sections confondues ce sont :

2 973 941,49 € de dépenses totales. Constituées de près de **56,13%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

3 352 979,51 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de

379 038,02 €.

Section de Fonctionnement

Le résultat au 31 décembre 2014 s'élève à **520 597,41 €**

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

520 597,41 € affectés en recettes d'investissement du BP 2015, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

Section d'investissement

Le résultat au 31 décembre 2014 est déficitaire de - **141 559,39 €**, auquel on ajoute + 255 769,88 € d'excédent antérieur,

soit un résultat final d'investissement de + 114 210,49 €

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2015

Délibération N° 10/2015 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE l'exécution du Compte Administratif 2014

CA 2014						
Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	0,00	255 769,88		0,00	0,00	255 769,88
Résultat affecté		502 734,77				502 734,77
Opérations de l'exercice	1 184 776,78	540 482,62	1 789 164,71	2 309 762,12	2 973 941,49	2 850 244,74
TOTAUX	1 184 776,78	1 298 987,27	1 789 164,71	2 309 762,12	2 973 941,49	3 608 749,39
Résultats de clôture	0,00	114 210,49	0,00	520 597,41	0,00	634 807,90
Restes à réaliser	100 986,00	65 817,00			100 986,00	65 817,00
TOTAUX CUMULES	100 986,00	180 027,49		520 597,41	100 986,00	700 624,90
RESULTATS DEFINITIFS		79 041,49		520 597,41	0,00	599 638,90

PRECISE, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

VOTE le compte administratif 2014 du budget principal par 20 voix pour.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibération N°11/2015

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Trésorier Principal.

Délibération N°12/2015

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-François Gaujour, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2013 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, et constatant que le Compte Administratif présente :

X	Un excédent de fonctionnement de	520 597,41 €
	Un déficit de fonctionnement de.....	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire exercice 2013

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	- €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).	- €
Virement à la section d'investissement.....	502 734,77 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	502 734,77 €
Déficit.....	

A) Excédent au 31.12.2013

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....

* Déficit résiduel à reporter.....

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...

502 734,77 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....

Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.

B) Déficit au 31.12. 2013

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....

0,00 €

Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....

Déficit résiduel à reporter - budget primitif de

Excédent disponible (voir A -solde disponible).....

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2015.

Toutes sections confondues Le Budget Primitif 2015 atteint **3 917 153 ,90 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **2 265 142,00 € TTC.**

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

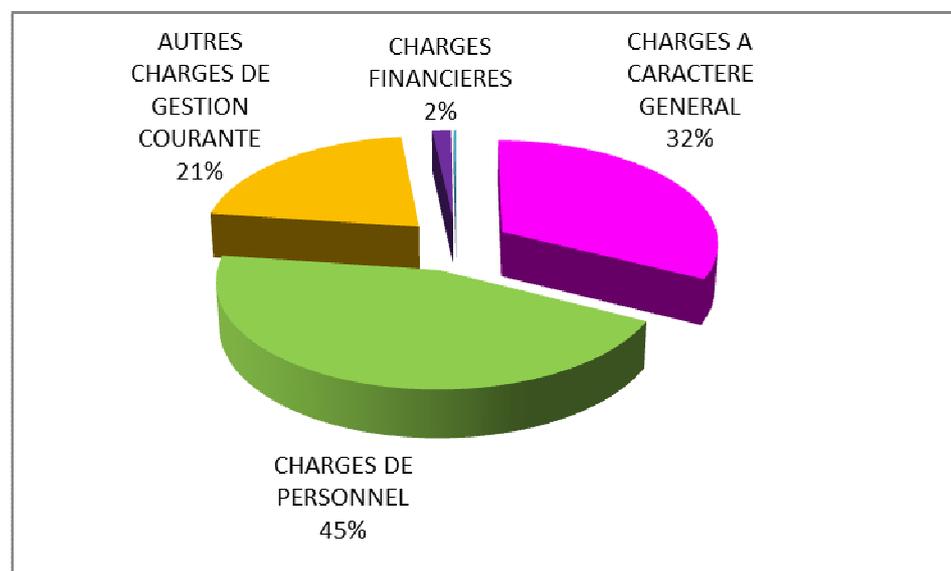
Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en baisse par rapport au BP 2014 de – 3,15%

Les grands postes du budget de fonctionnement

Articles	Dépenses de Fonctionnement	BP 2014	BP 2015	Variation %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	576 801,00	546 455,00	-5,26%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	774 950,00	752 200,00	-2,94%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	359 091,00	354 576,00	-1,26%
66	CHARGES FINANCIERES	22 796,00	26 060,00	+14,32%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 585,00	3 130,00	-12,69%
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	1 737 223,00	1 682 421,00	-3,15%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	119 755,00	111 500,00	
O22	DEPENSES IMPREVUES	44 819,00	29 677,00	
O23	Virement à la section d'investissement	347 924,00	441 544,00	
	Total global des dépenses de Fonct.	2 249 721,00	2 265 142,00	0,69%

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » regroupe l'ensemble des contingents obligatoires, ainsi que l'enveloppe des subventions allouées aux associations et au centre communal d'action sociale.

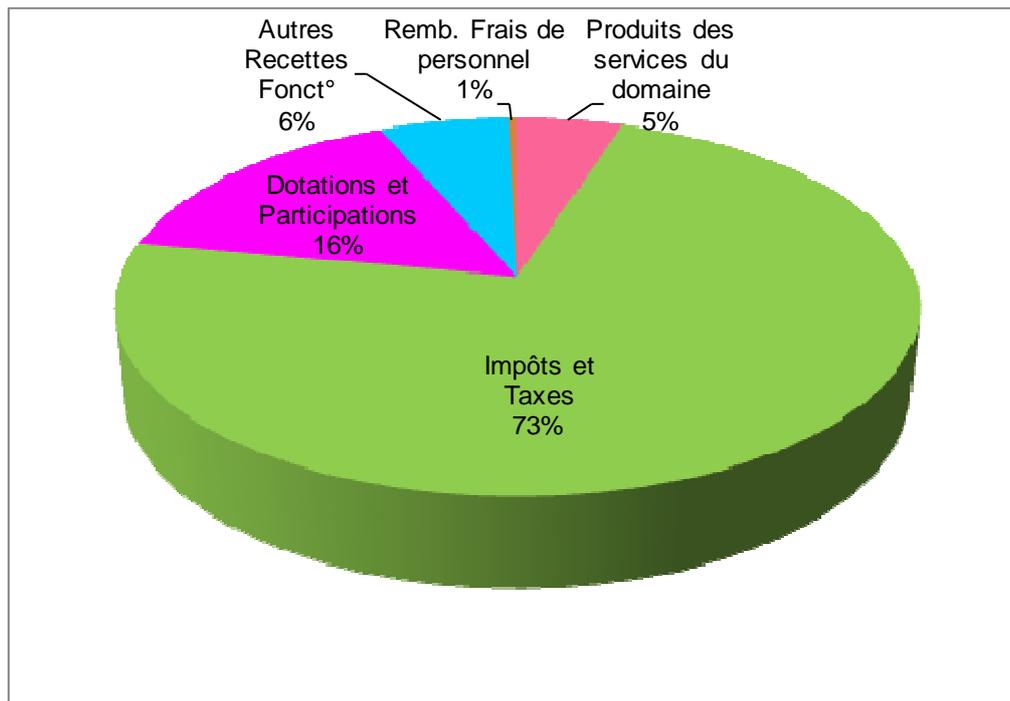
Composition des charges réelles de fonctionnement :



Des recettes réelles de fonctionnement quasiment stables par rapport au BP 2014 , +0,69% :

	Les recettes réelles de Fonctionnement	BP 2014	BP 2015	Variations %
70	Produits des services du domaine	116 050,00	112 250,00	-3.27%
73	Impôts et Taxes	1 584 022,00	1 653 352,00	+4.38%
74	Dotations et Participations	391 296,00	352 138,00	-10,01%
75	Autres Recettes de Fonctionnement	137 743,00	139 382,00	+1,19%
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	20 610,00	8 020,00	-61,09%
	Total recettes réelles de Fonct.	2 249 721,00	2 265 142,00	+0,69%
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	
	TOTAUX	2 249 721,00	2 265 142,00	+0,69%

Composition des recettes réelles de fonctionnement :



Les dotations de l'Etat diminueront de 2015 à 2017 soit 3 exercices comptables. De même la dotation de la CAPV diminuera par le fait du glissement des services de l'Etat aux collectivités locales (instruction du droit des sols et aide aux communes pour l'entretien des voiries repris par la CAPV, ainsi que le SISV) Sur 3 ans les recettes de fonctionnement vont subir une perte de 133 661 €. Afin de maintenir une marge de manœuvre (autofinancement) il convient d'augmenter la pression fiscale dans le but de compenser une des trois années de perte de recettes des dotations.

Avec une augmentation du taux actuel de la T.H à 11% au lieu de 9.70% ce sont près de 47 892 € de recettes fiscales supplémentaires qui compenseraient la perte de recettes des dotations sur 2015.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **1 652 011,90 € dont 100 986 € de restes à réaliser de 2014.**

Pour 2015 ce sont 1 423 490,00 € de dépenses d'équipement.

Dont :

- 515 063,00 € pour l'aménagement cœur de village
- 408 960,00 € pour les réseaux
- 318 532,00 € de travaux de bâtiment
- 108 525,00 € d'acquisitions de matériels et mobiliers divers
- 53 580,00 € d'étude urbanistiques
- 18 830,00 € de plantations et agencements de terrains

A ces dépenses d'équipements il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette pour 83 179 €, 500 € pour les remboursements de cautions, une enveloppe de 90 000€ pour une prise en capital de la SEMCODA, et enfin une enveloppe de dépenses imprévues pour 54 842,90 €.

Les principaux chantiers de 2015:

- L'aménagement du cœur du village : aménagement de la place Fagot et les parkings, les réserves foncières (îlot église et place Fagot, les démolitions des maisons un toit pour tous, et ancien salon de coiffure, les maîtrises d'œuvres, les réseaux électriques débranchements et enfouissements.
- Important travaux sur les bâtiments : Poursuite de l'isolation de la mairie, premier étage coté mairie, remise en état de la peinture de la façade centrale, alarme incendie. Toiture de la salle des fêtes et accessibilité de ses toilettes. D'importants travaux dans les bâtiments productifs de revenus, remise en état de logements à la varlope, maison Burriat, aménagement de cuisines et rangement des logements de la Cure. Gros travaux de

charpente métallique du hangar des services techniques, création d'un local de rangement à l'école élémentaire, projet d'implantation d'une cabane de rangement pour l'association AEJ, étude pour projection des travaux à programmer à la MPT, création d'une issue de secours à l'église du Bourg, et travaux sur les cloches à l'église de Tolvon

- Acquisitions diverses : renouvellement matériel informatiques, mobiliers, matériels techniques, Minibus, maquette des Echos de Crossey, parcs copieurs.

- Réseaux routiers et câblés : carrefour du Picard, ouvrages d'art et signalisations verticales et horizontales, glissières bois le long des routes, éclairage public, renforcement réseau d'électricité au Charrat

- Etudes urbanistiques : PLU, prévention des risques.

Ces dépenses d'investissement sont principalement financées par :

L'autofinancement espéré pour 2015 pour 441 544,00 €. Il s'agit de l'autofinancement dégagé entre les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2015.

Les recettes réelles d'investissements s'élèvent à 894 757,41 € qui proviennent :

- du fond de compensation de la TVA (FCTVA): il s'agit d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans plus tôt et éligible au FCTVA.

- de la taxe d'aménagement

- des subventions d'équipement,

- du résultat de fonctionnement constaté au 31 décembre 2014. Soit 100% du résultat affecté à la section d'investissement

- d'emprunts qui ne seront contracté qu'en cas de besoin.

Délibération N°13/2015

VOTE DES TAUX COMMUNAUX Délibération annexée au Budget Primitif 2015

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

EXPLIQUE :

Que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2015, la question de l'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation a été étudiée afin de compenser les baisses des dotations de l'état et de la CAPV.

PROPOSE que le taux de la Taxe d'habitation soit porté à 11%.

PROPOSE que les taux communaux pour 2015 soient les suivants :

- | | |
|----------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation | 11,00 % |
| • Taxe du Foncier Bâti | 20,94 % |
| • Taxe du Foncier Non Bâti | 45,86 % |

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal donne son accord par 20 voix et une abstention

Délibération N°14/2015

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2015

Mesdames DALLES Catherine, MALL Odile, MOSCA Marie Christine et M. HURE Fabrice ne prennent pas part au vote.

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

RAPPELLE que par délibération numéro 92 /2014 le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 16 000 € à l'association « multi accueil les zébulons ».

EXPOSE à l'assemblée le tableau des subventions qui ont été étudié lors des réunions de finances et de travail du Conseil municipal.

PROPOSE au vote les subventions suivantes :

A.C.C.A St Hubert	570,00
Amicale boules	1 350,00
UMAC	130,00
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	250,00
Basket "les Dauphins"	1 500,00
La Croix blanche	100,00
Chorale la "Stéphanelle"	650,00
Chorale Amis Voix, art et musique en pays Voironnais	70,00
Club du chien défense	240,00
Club des Gentianes	700,00
Crossey Animations	400,00
Les Pommes Dauphines	60,00
Crèche les zébulons	66 000,00
Dynamic Gym	500,00
Foot	2 800,00
Futsal Club	120,00
Jog and Stretch	200,00
Karaté	800,00
Tennis Club de Crossey	1 800,00
M.P.T	11 000,00
Animation Expression Jeunes	100 112,00
Ski club	1 250,00
Tennis de Table	950,00
FRAPNA	130,00
AFIPAEIM	80,00
Ass Personnel Communauté Commune du Pays Voironnais	1 050,00
Croix Rouge	60,00
Union Cycliste Voironnaise	230,00
Association sportive lycée E Herriot de Voiron	90,00
TOTAL SUBVENTIONS	193 192,00

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal, par 17 voix pour, décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 193 192,00 € à l'article 6574 du budget primitif 2015 du « budget principal ».

Délibération N°15/2015

SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2015 AU BUDGET DU CCAS 2015.

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

RAPPELLE que le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration qu'il préside. Le projet de budget Primitif CCAS 2014 sera présenté au Conseil d'administration le 18 mars 2015.

EXPOSE à l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS 2015 fait état d'une subvention du budget principal de 8 000 €.

Cette subvention permet de financer le repas et les colis des aînés de la commune ainsi que des secours en argent ponctuels.

PROPOSE au vote de l'assemblée la subvention de 8 000 €.

Après discussion et délibération,

Le conseil municipal décide par 21 voix d'allouer une subvention de 8 000 € au Budget Primitif 2015 du CCAS. :

S'engage à inscrire cette somme de 8 000 € à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2015 du « budget principal ».

Délibération N°16/2015

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANTICIPEE 2015
A L'ASSOCIATION « A.E.J**

Vu la demande du bureau de l'association « Animation Expression Jeunes » sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2015.

Vu la convention financière passée pour l'année 2015.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 20 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2015 à l'association « Animation Expression Jeunes ». Ce versement anticipé permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de mars 2015.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à la crèche courant mars 2015.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

Décide,

D'allouer une avance de 20 000 € avant le vote du budget primitif 2015 sur la subvention qui sera allouée en 2015 à l'association « Animation Expression Jeunes ».

Délibération N°17/2015

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION
« A.E.J »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 100 112 € à l'association « A.E.J » pour l'année 2014.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal par 21 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°18/2015

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION
MULTI-ACCUEIL « LES ZEBULONS »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Multi-accueil « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 66 000€ à l'association Multi-accueil « les Zébulons » pour l'année 2015.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 21 voix autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°19/2015

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

PRESENTE, le budget primitif communal du budget principal :

Section de Fonctionnement	2 265 142,00 €
Section d'investissement	1 652 011,90 €

Le présent budget étant présenté en équilibre.

PROPOSE au vote de l'assemblée la présente présentation.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Adopte à l'unanimité le budget Primitif du budget principal de l'exercice 2015.

Délibération N°20/2015

SUIVI N°01 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT S DE PAIEMENT
« Aménagement cœur du village »
AP/CP N°04

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 26/2014 votée en conseil municipal du 07 avril, portant création d'une autorisation de programme numéro 04 pour l'aménagement du cœur du village.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de modifier les crédits de cette APCP, en fonction des réalisés de 2014 et de la programmation des missions, travaux, acquisitions foncières à venir.

En raison du résultat de l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement de place dite Fagot, le montant de cette autorisation de programme s'élève à ce jour à 2 501 031.02 €

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N°04
IMPUTATION BUDGETAIRE : 2313 -2115

Montant de l'autorisation : 2 501 031,02 €

Répartition des crédits de paiement et de recette**AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE**

	Détail	Total Réalisés Antérieurs	Réalisés 2014	TOTAL REALISES ANTERIEURS	prévisions 2015	prévisions 2016	prévisions 2017	prévisions 2018	prévisions 2019	TOTAUX
2313	Etudes, missions, démolitions, aménagt	90 984,87	234 773,36	325 758,23	346 063,00	373 239,00	170 883,72	409 620,24	107 251,20	1 732 815,39
2111	Terrains nus			0,00	2 000,00					2 000,00
2115	Achat bâtiments	250 000,00	255 715,63	505 715,63	165 000,00	93 500,00				764 215,63

2188	Guirlande de Noël			0,00	2 000,00					2 000,00
	TOTAUX DEPENSES	340 984,87	490 488,99	831 473,86	515 063,00	466 739,00	170 883,72	409 620,24	107 251,20	2 501 031,02
1321	Subventions			0,00	60 000,00	74 647,80	34 176,74		21 450,24	190 274,78
16411	Emprunts		300 000,00	300 000,00	180 000,00			100 000,00		580 000,00
1068	autofinancement	340 984,87	190 488,99	531 473,86	275 063,00	392 091,20	136 706,98	309 620,24	85 800,96	1 730 756,24
	TOTAUX RECETTES	340 984,87	490 488,99	831 473,86	515 063,00	466 739,00	170 883,72	409 620,24	107 251,20	2 501 031,02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de l'autorisation de programme numéro 04 « Aménagement du cœur du village », comme présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : par 21 voix pour

Délibération N°21/2015

**SUIVI N°03 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT S DE PAIEMENT
« Mises en accessibilité des E.R.P intérieures et extérieures »
AP/CP N° 03**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°06/2013 votée lors du conseil municipal du 14 janvier 2013, portant création d'une autorisation de programme Numéro 03 pour les mises en accessibilités des E.R.P.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de modifier les crédits de cette APCP, à la somme de 808 256,82 € en fonction des travaux réalisés en 2014 et des programmations futures. Une partie des travaux mentionnés dans le rapport d'études SOCOTEC seront réalisés par les Services Techniques communaux, de plus certains travaux de bâtiments entrepris depuis la rédaction de ce rapport, font que certaines observations n'ont plus lieu d'être.

Monsieur le maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 15 janvier 2015. A ce jour tous les travaux n'ont pas été réalisés dans grands nombres d'établissement pour une grande partie des gestionnaires d'ERP, aussi l'Etat oblige ces derniers à mettre en place un agenda des ERP, appelé Ad'AP.

Pour notre commune, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens sera chargée d'établir cet agenda pour le transmettre aux services préfectoraux de l'Isère, qui l'étudieront pour validation.

L'Ad'AP doit être transmis aux services préfectoraux pour le 27 septembre 2015, dernier délai sous peine d'une amende administrative. Il convient de noter qu'un suivi de cet agenda devra être transmis tous les ans aux services préfectoraux de l'Isère.

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N°03

IMPUTATION BUDGETAIRE : 21311-21312-21318-2152 Opération 45

Montant de l'autorisation : 699 318,41 €

Rappel des réalisés à ce jour :

	Détail	Total Réalisés Antérieurs	Réalisés en 2014	TOTAL Réalisés
21311	Etudes préalables	13 491,00		13 491,00
21318	Frais appel Offres	533,78		533,78
21311	Missions Mairie	5 384,40	3 961,02	9 345,42
21318	Missions accessibilité intérieure divers bâtiments	2 084,62	1 337,58	3 422,20
2152	Missions accessibilité extérieures	0,00		0,00
	total Missions	21 493,80	5 298,60	26 792,40
21318	Autres travaux accessibilité intérieure divers bâtiments	0,00	59 106,63	59 106,63

21311	Accueil Mairie	0,00	23 039,38	23 039,38
2152	Travaux accessibilité extérieure	0,00		0,00
	total travaux	0,00	82 146,01	82 146,01
	TOTAUX DEPENSES	21 493,80	87 444,61	108 938,41
	Subventions	0,00		0,00
	Emprunts	0,00	0,00	0,00
	autofinancement	21 493,80	87 444,61	108 938,41
	TOTAUX RECETTES	21 493,80	87 444,61	108 938,41

Répartition des crédits de paiement et de recette de 2015 à 2020.

Prospective à venir :

	Détail	TOTAL Réalisés	prévisions 2015	prévisions 2016	prévisions 2017	prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	TOTAUX
21311	Etudes préalables	13 491,00							13 491,00
21318	Frais appel Offres	533,78							533,78
21311	Missions Mairie	9 345,42							9 345,42
21318	Missions autres bâtiments	3 422,20	2 500,00	15 680,00	15 680,00	15 680,00			52 962,00
2152	Missions PAVE	0,00				10 280,00	10 280,00	10 280,00	30 840,00
	total Missions	26 792,40	2 500,00	15 680,00	15 680,00	25 960,00	10 280,00	10 280,00	107 172,40
21318	Autres bâtiments	59 106,63		103 000,00	103 000,00	103 000,00			368 106,63
21311	Accueil Mairie	23 039,38							23 039,38
2152	Travaux PAVE	0,00				67 000,00	67 000,00	67 000,00	201 000,00
	total Travaux	82 146,01	0,00	103 000,00	103 000,00	170 000,00	67 000,00	67 000,00	592 146,01
	TOTAUX DEPENSES	108 938,41	2 500,00	118 680,00	118 680,00	195 960,00	77 280,00	77 280,00	699 318,41
	Subventions	0,00		23 736,00	23 736,00	23 736,00	0,00	0,00	71 208,00
	Emprunts	0,00							0,00
	autofinancement	108 938,41	2 500,00	94 944,00	94 944,00	172 224,00	77 280,00	77 280,00	628 110,41
	TOTAUX RECETTES	108 938,41	2 500,00	118 680,00	118 680,00	195 960,00	77 280,00	77 280,00	699 318,41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de la proposition de programme numéro 03 « Mises en accessibilités des ERP ».

ADOPTÉ : par 21 voix pour.

Délibération N°22/2015

CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

Monsieur le Maire informe que le Centre de gestion 38 accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la dématérialisation.

Le Centre de gestion propose des prestations destinées à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs et en particulier les documents papiers de la chaîne comptable et financière.

Afin d'assurer la mise à disposition d'un parapheur électronique pour les collectivités locales souhaitant développer la signature électronique (I-PARAPHEUR), le centre de gestion a retenu le prestataire suivant : ADULLACT.

La convention d'adhésion est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature.

La commune pourra accéder à la plateforme de dématérialisation moyennant le paiement de 227,00 euros la première année et de 158, 00 euros les années suivantes.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature des deux exemplaires de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N°23/2015

AFFAIRE MONSIEUR ALLARD C/ COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

Vu la convocation à l'audience du Tribunal Correctionnel de Grenoble en date du 19 mars 2015,

Vu la nécessité pour la commune de se faire représenter par un avocat dans le cadre de ce contentieux,

Vu la saisine par la commune de Maître Sandrine FIAT, avocat au Barreau de GRENOBLE, en vue de défendre dans cette affaire les intérêts de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour permettre la poursuite de la procédure et le règlement des honoraires de notre avocat.

Considérant que la commune souhaite se constituer partie civile dans ce dossier.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser :

- à défendre les intérêts de la commune par le biais de Maître Sandrine FIAT, avocat au Barreau de GRENOBLE,
- à se constituer partie civile,
- à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement dudit contentieux.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

Donne son accord.

- ADOPTE à l'unanimité

Délibération N°24/2015

**CONVENTION SERVICE MUTUALISE
D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur le Maire précise que le Conseil Communautaire du Pays Voironnais ayant décidé en date du 16 décembre 2014 la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme qui permettra de compenser l'arrêt des prestations de la Direction Départementales des Territoires au 1^{er} juillet 2015,

Considérant que notre commune a confirmé son recours à ce futur service commun,

Il convient à présent d'approuver le projet de convention qui nous a été adressé afin de permettre sa signature d'ici la fin du mois de Mars.

Ladite convention précise notamment :

- les types d'autorisations prises en charge,
- la répartition de missions et des responsabilités entre les communes utilisatrices et le service instructeur,
- les missions réciproques en cas de recours contentieux,
- les modalités de financement du service.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- accepte le projet de convention produit en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer prochainement ledit document.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°25/2015

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET MATERIEL DE MAINTENANCE ET TRAVAUX

En vertu, de l'article L.5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que : « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. ».

Vu la convention présentée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais définissant la nature, la durée, les modalités d'interventions ainsi que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de celles-ci.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer à cet effet, la convention de mise à disposition de personnel et de matériel de maintenance et travaux pour une durée de 6 ans. La convention débutera à compter de la date de sa signature par les deux parties et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte :

- les termes de la convention de mise à disposition entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Autorise :

- le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Urbanisme :

Les bâtiments de l'usine Rossignol sont en cours de démolition. Peu de dépôt de permis de construire actuellement. Le service urbanisme a par contre à gérer de nombreux contentieux.

Travaux :

Les travaux de la place Fagot débutent semaine 12 .

Ceux de la sortie de secours à l'église devraient commencer fin mars, début avril.

Les travaux d'équipement des logements de la Cure sont terminés.

Une première réunion pour le giratoire du Picard aura lieu le 20 mars.

Les cloches de Tolvon vont bientôt être réparées.

La chaudière du salon de coiffure est en panne.

Le groupe de travail pour la planification des ERP est formé les membres sont : Mesdames Marrant, Montéréal, messieurs Bérenger, Boizard, Prieur, Verguin.

L'exposition sur le centre Bourg est affichée dans le hall de la mairie

Prochaine commission le 26 mars 2015.

Vie du village

La nouvelle formule des Echos de Crossey va paraître avec un peu de retard, le dossier central est la restructuration du centre Bourg.

Le spectacle de la saison culturelle qui a eu lieu le 28 février et qui s'adressait aux tout petits a connu un grand succès.

Le 24 mars, la chorale la Stéphanelle » invite les chœurs de Crimée à se produire sur St Etienne de Crossey.

Prochaine commission le 23 mars 2015.

Enfance jeunesse et action sociale

Un concert de jazz a eu lieu à l'école maternelle.

De nombreux travaux ont été faits pendant les vacances scolaires notamment la construction d'un local de rangement pour le personnel qui entretient les locaux.

La remise des permis piéton se fera avec la gendarmerie, rendez-vous sera pris prochainement.

La commission va débiter le travail sur le Projet Educatif Territorial (PEDT).

Un comité de gestion du RAM a eu lieu avec la crèche l'envol, les communes et la CAF. Cette dernière souhaite que les animatrices du RAM aient le même temps de travail, ce qui a été mis en place aussitôt.

Prochaine commission aura lieu le 17 mars 2015.

Clôture de la séance à 22 h 45

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 13 AVRIL 2015 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 16 mars 2015